

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 22 novembre 2021** à compter de **20h11**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Maître Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

- *Accueil des nouvelles élues qui ont été assermentées en date du 15 novembre dernier, soit :*
 - *madame Diane Soucy au poste de conseillère du district électoral numéro 2; et*
 - *madame Louise Brais au poste de conseillère du district électoral numéro 4;*

- *Signature du livre d'or de la Ville par mesdames les conseillères Diane Soucy et Louise Brais*

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021
- 1.5 Sourire sans Fin - Demande de dons
- 1.6 Maire suppléant - Nominations
- 1.7 Comités municipaux - Représentants - Nominations

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Monsieur Martin Bouffard - Poste de journalier classe C affecté l'horticulture - Démission
- 2.2 Engagement d'employés salariés temporaires - Délégation à la directrice générale - Dépôt de document

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Opération cadastrale - Acte d'échange de lots - Ville de Saint-Rémi et Saladexpress Inc. - Autorisation de signature
- 3.2 Demande d'exemption de l'obligation d'implanter une case de stationnement supplémentaire - 728, rue Notre-Dame - Autorisation
- 3.3 Acquisition de licences - Permis en ligne et Transphere Paiement de PG Solutions - Autorisation de paiement
- 3.4 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V680-2021-05 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements
- 3.5 Adoption - Règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'octobre 2021 - Dépôt
- 4.2 Appel d'offres no AO-11-2021 - Nettoyage et inspection caméras des réseaux d'assainissement des eaux usées - Adjudication du contrat
- 4.3 Appel d'offres no AO-12-2021 - Marquage de la chaussée - Adjudication du contrat (reporté)
- 4.4 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-07-2020 - T.G.C. Inc. - Infrastructure diverses rues 2020 - Acceptation provisoire et décompte no 6
- 4.5 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-09-2020 - Sintra Inc. - Réfection du rang Saint-Antoine - Libération de retenue finale
- 4.6 Radiation de comptes à recevoir impayés - Service des finances - Autorisation

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal – Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Carrefour jeunesse-emploi - Demande d'utilisation d'une salle sans frais - Ateliers : Mes finances, mes choix
- 6.2 Chevaliers de Colomb - Travaux dans les lieux loués - Autorisation
- 6.3 Adoption - Règlement numéro V647-2021-04 amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

- 7.1 Calendrier 2022 - Approbation

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

11.1 Procureurs de la poursuite à la Cour municipale et représentants pour le DPCP - Années 2022 et 2023 - Autorisation de mandat

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

21-11-0272

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte du report, à une séance ultérieure, du point 4.3 intitulé : *Appel d'offres no AO-12-2021 - Marquage de la chaussée - Adjudication du contrat.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

21-11-0273

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021 soient approuvés, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0274

1.5 SOURIRE SANS FIN - DEMANDE DE DON

ATTENDU la demande de dons de l'organisme Sourire sans fin pour ses activités durant l'année 2021;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et le système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 touchant, entre autres, les organismes caritatifs;

ATTENDU le pouvoir discrétionnaire du Conseil d'accorder une aide financière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à l'organisme Sourire sans fin se décomposant comme suit :

- 8 000 \$ afin de poursuivre l'intervention précoce auprès des jeunes enfants, prévenir la maltraitance chez les aînés et accompagner les individus isolés vers une prise en charge en prenant leur place dans la communauté;
- 2 000 \$ afin d'atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0275

1.6 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATIONS

ATTENDU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour les quatre (4) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

de nommer les membres du Conseil suivants au poste de *maire suppléant* pour une période de quatre (4) mois chacun comme suit:

Nom	Période (pour les mois de)
Jean-François Daoust	Novembre 2021 à février 2022
Diane Soucy	Mars à juin 2022
Dany Brosseau	Juillet à octobre 2022
Louise Brais	Novembre 2022 à février 2023
Marie-Dominique Fortin	Mars à juin 2023
Annie Payant	Juillet à octobre 2023
Jean-François Daoust	Novembre 2023 à février 2024
Diane Soucy	Mars à juin 2024

Dany Brosseau	Juillet à octobre 2024
Louise Brais	Novembre 2024 à février 2025
Marie-Dominique Fortin	Mars à juin 2025
Annie Payant	Juillet à octobre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0276

1.7 COMITÉS MUNICIPAUX - REPRÉSENTANTS - NOMINATIONS

ATTENDU qu'il y a lieu de former des comités municipaux et de nommer des élus sur lesdits comités et/ou à titre de représentants sur des comités externes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que les élus suivants soient nommés sur les comités municipaux ci-dessous et/ou autorisés à représenter la Ville de Saint-Rémi sur différents comités externes comme suit :

COMITÉS :

1. Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

Nom	Période (pour les mois de)
M. Jean-François Daoust et Mme Annie Payant Substitut : M. Dany Brosseau ou Mme Diane Soucy	novembre 2021 à octobre 2023
M. Dany Brosseau et Mme Diane Soucy Substitut : M. Jean-François Daoust ou Mme Annie Payant	novembre 2023 à octobre 2025

2. Comité des communications : Mme Marie-Dominique Fortin, Mme Annie Payant et Mme Diane Soucy

3. Comité de l'environnement :

- de novembre 2021 à octobre 2023 : Mme Louise Brais, M. Dany Brosseau et Mme Diane Soucy
- de novembre 2023 à octobre 2025 : Mme Louise Brais, Mme Annie Payant et Mme Diane Soucy

4. Comité des loisirs : Mme Louise Brais, M. Dany Brosseau et Mme Marie-Dominique Fortin

5. Comité familles et aînés : M. Dany Brosseau, Mme Marie-Dominique Fortin et Mme Diane Soucy

6. Comité du transport : Mme Louise Brais, M. Jean-François Daoust et Mme Annie Payant

que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton et madame la directrice générale Nancy Corriveau siègent d'office sur tous les comités.

REPRÉSENTANTS :

1. **Conseil d'administration de Les Habitations la Rémoise** : M. Jean-François Daoust
2. **Conseil d'administration du Centre sportif les Jardins du Québec** : Mme Louise Brais
3. **Comité de suivi du Parc éolien Montérégie** : Mme Marie-Dominique Fortin.

que copie de la présente résolution soit transmise à la présidence des conseils d'administration ci-dessus mentionnés, ainsi qu'à la compagnie Kruger Énergie Montérégie (KÉMONT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-11-0277

2.1 MONSIEUR MARTIN BOUFFARD - POSTE DE JOURNALIER CLASSE C AFFECTÉ L'HORTICULTURE - DÉMISSION

Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Martin Bouffard au poste de journalier classe C affecté l'horticulture avec prise d'effet le 29 octobre 2021 et le remercie pour les services qu'il a rendus pour la Ville de Saint-Rémi.

21-11-0278

2.2 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS TEMPORAIRES - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaires, auxiliaires et étudiants au directeur général.

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'employés salariés temporaires daté du 8 novembre 2021, couvrant la période du 1er au 31 octobre 2021.

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-11-0279

3.1 OPÉRATION CADASTRALE - ACTE D'ÉCHANGE DE LOTS - VILLE DE SAINT-RÉMI ET SALADEXPRESS INC. - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que dans le cadre de la réfection de la rue Saint-André et afin de pouvoir aménager adéquatement un tronçon actuellement jugé dangereux pour les gens circulant à pied et à vélo, un protocole d'entente a été signé entre la Ville de Saint-Rémi et l'entreprise Saladexpress Inc.;

ATTENDU qu'aux termes dudit protocole d'entente signé en date du 19 novembre 2020, l'entreprise s'est engagée à céder à la Ville une partie du lot 5 908 075, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de quatre-vingt-dix mètres carrés (90m²), le long de la rue Saint-André, aux fins de l'aménagement du trottoir ainsi que le lot 4 497 562, cadastre du Québec, d'une superficie de deux mille trois cent quarante et un virgule huit mètres carrés (2 341,8m²) aux fins d'aménagement d'un lien de transport actif entre la rue Saint-André et l'immeuble commercial sis au 750-810, rue Saint-Paul;

ATTENDU qu'à la suite du relevé de l'arpenteur-géomètre mandaté afin de procéder à la préparation de plans et des descriptions techniques, la susdite partie du lot que l'entreprise devra céder à la Ville ne sera que de cinquante-sept virgule neuf mètres carrés (57,9m²);

ATTENDU qu'aux termes du même protocole d'entente, la Ville s'est engagée à céder une partie de l'emprise publique de la rue Saint-André, soit une parcelle du lot 3 847 785, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de soixante-quinze mètres carrés (75m²) afin de régulariser un empiétement des aménagements de l'entreprise dans l'emprise publique;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi :

- tous documents nécessaires ou utiles en vue de permettre la subdivision du lot 3 847 785, cadastre du Québec, afin que la Ville puisse céder une partie de l'emprise publique de la rue Saint-André d'une superficie approximative de soixante-quinze mètres carrés (75m²) à l'entreprise;
- tous documents nécessaires ou utiles afin de permettre d'effectuer l'échange entre la Ville et l'entreprise d'une partie des lots 3 847 785 et 5 908 075 ainsi que du lot 4 497 562, tous du cadastre du Québec;

d'autoriser le paiement des frais liés à l'opération cadastrale ainsi qu'à l'échange de lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0280

3.2 DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION D'IMPLANTER UNE CASE DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE - 728, RUE NOTRE-DAME - AUTORISATION

ATTENDU la demande d'exemption de cases de stationnement déposée par madame Gabrielle Gosselin Guay, neuropsychologue pour le local commercial de l'immeuble situé au 728, rue Notre-Dame;

ATTENDU que la superficie du local commercial étant de cent trois mètres carrés (103 m²) et qu'il ne comporte qu'une salle de consultation;

ATTENDU que selon le règlement de zonage numéro V654-2017-00, le nombre de cases de stationnement minimal requis pour ce type d'activité serait de quatre (4);

ATTENDU que trois (3) cases de stationnements sont déjà disponibles sur le terrain, représentant un ratio d'une (1) case par trente mètres carrés (30 m²) de superficie commerciale;

ATTENDU qu'il a été démontré que la nature du commerce de madame Gosselin et l'utilisation projetée du local commercial seraient fonctionnelles avec seulement trois (3) cases de stationnement hors rue sur le terrain;

ATTENDU que l'usage proposé cadre avec la volonté de la Ville d'offrir des services variés à la population et de diversifier l'offre commerciale sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'article 5.6.1.5 du règlement de zonage numéro V654-2017-00 prévoit que si les conditions le permettent et sous approbation du conseil municipal, il est possible d'être exempté de l'obligation d'implanter une ou plusieurs cases de stationnement hors rue sur le terrain lors de l'ajout d'un commerce, moyennant le dépôt d'une somme d'argent devant être placée dans un fonds destiné au stationnement public;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

d'exempter la demanderesse de l'obligation de fournir une case de stationnement hors rue pour le local commercial au 728, rue Notre-Dame moyennant le paiement d'un montant de 1000 \$ à l'émission du certificat d'occupation commerciale, comme prévu à l'article 5.6.1.5 du règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0281

3.3 ACQUISITION DE LICENCES - PERMIS EN LIGNE ET TRANSPHERE PAIEMENT DE PG SOLUTIONS - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que PG Solutions offre, entre autres, les modules Permis en ligne et Transphere lié aux solutions de gestion municipale de PG Territoire;

ATTENDU que ces modules permettent aux citoyens d'acheminer en toute confidentialité, des demandes de permis par Internet à la ville et d'obtenir le suivi de chacune de ces demandes;

ATTENDU que ces modules permettent également de procéder au paiement en ligne des frais reliés à une demande de permis, et ce, de façon sécuritaire;

ATTENDU que l'acquisition de Permis en ligne et Transphere cadre parfaitement avec la volonté du conseil municipal visant l'amélioration constante des services aux citoyens;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'achat desdits modules, représentant une dépense totale maximale de 10 629 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0282

3.4 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2021-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NUMÉRO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame Diane Soucy, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V680-2021-05 amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements.
- dépose le projet du règlement numéro V680-2021-05 intitulé : règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements.

21-11-0283

3.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (RÈGLEMENT ARBRE ET PIIA)

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-19;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 20 août au 6 septembre 2021;

ATTENDU qu'aucune question ni observation écrite n'a été reçue pendant la tenue de cette consultation écrite;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2021-19;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V654-2021-19, intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

21-11-0284

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2021 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'octobre 2021 des comptes à payer au montant de 694 735,89 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 488 582,05 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

21-11-0285

4.2 APPEL D'OFFRES NO AO-11-2021 - NETTOYAGE ET INSPECTION CAMÉRAS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public no AO-11-2021 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour le nettoyage et inspection caméras des réseaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que l'estimation des coûts évaluée par le Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres est d'environ 320 250,00 \$, taxes en sus incluant les deux années d'option;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	Montant soumissionné 3 ans ferme (taxes en sus)	Montant soumissionné 3 ans ferme + 2 années d'option (taxes en sus)
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	153 905,00 \$	262 670,00 \$
Tech Vac Environnement Inc.	214 800,00 \$	358 000,00 \$
InspecVision 3D Inc.	210 534,80 \$	365 532,10 \$
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	235 280,00 \$	400 260,00 \$

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat no AO-11-2021 à l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat no AO-11-2021 à l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 153 905,00 \$, taxes en sus (176 952,27 \$, taxes incluses), pour le nettoyage et inspection caméras des réseaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

La Ville pourra se prévaloir, trente (30) jours avant l'expiration du contrat, d'une (1) ou deux (2) années optionnelles, soit pour les périodes du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, au montant de 53 725,00 \$, taxes en sus, et du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, au montant de 55 040,00 \$, taxes en sus, pour un contrat ne pouvant excéder le montant total de 262 670,00 \$, taxes en sus;

La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 APPEL D'OFFRES NO AO-12-2021 - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ADJUDICATION DU CONTRAT (REPORTÉ)

21-11-0286

4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-07-2020 - T.G.C. INC. - INFRASTRUCTURE DIVERSES RUES 2020 - ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE NO 6

ATTENDU qu'un contrat pour les travaux d'infrastructure sur diverses rues a été adjugé à l'entreprise T.G.C. Inc. au montant de 4 595 691 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-07-2020 (résolution no 20-08-0623);

ATTENDU le décompte progressif no 5 de 200 854,69 \$, taxes en sus, daté du 16 septembre 2021, soit le montant de la retenue contractuelle de 5% à la suite de l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU le décompte progressif no 6 de 77 359,17 \$, taxes en sus, daté du 28 octobre 2021, soit le montant des avenants no 1 et no 7 à 16;

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil, de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le règlement d'emprunt numéro V698-2020-00;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 200 854,69 \$, taxes en sus (décompte no 5), à l'entreprise T.G.C. Inc. pour les travaux d'infrastructure de diverses rues, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux, sous condition du nettoyage du site de la Ville sur la rue Sainte-Famille qui a servi à l'entreposage des matériaux d'excavation lors des travaux;

d'autoriser le paiement des avenants no 1 et no 7 à 16 au montant de 77 359,17 \$, taxes en sus (décompte no 6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0287

4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-09-2020 - SINTRA INC. - RÉFECTION DU RANG SAINT-ANTOINE - LIBÉRATION DE RETENUE FINALE

ATTENDU qu'un contrat pour la réfection du rang Saint-Antoine a été adjudgé à l'entreprise Sintra Inc. au montant de 204 966,13 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-09-2020 (résolution no 20-09-0626);

ATTENDU la résolution 21-03-0066 qui autorisait le paiement de la retenue à la suite de l'acceptation provisoire;

ATTENDU la facture no 2466340 datée du 13 octobre 2021 de 8 678,60 \$, taxes en sus, à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager ont déjà été affectés au projet numéro 20-20, le tout aux termes de la résolution numéro 20-09-0626;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 8 678,60 \$, taxes en sus (facture no 2466340), à l'entreprise Sintra Inc. pour la réfection du rang Saint-Antoine, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite l'acceptation définitive des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0288

4.6 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR IMPAYÉS - SERVICE DES FINANCES - AUTORISATION

ATTENDU que le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

ATTENDU que toutes les actions possibles pour le recouvrement des comptes ont été faites par le service et que malgré tout certains montants restent impayés;

ATTENDU que ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que les comptes à recevoir impayés, au montant de 12 805,80 \$ dont la liste est annexée à la présente résolution, soient radiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

21-11-0289

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal suivants déposent devant ledit Conseil une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires :

- Madame la mairesse, Sylvie Gagnon-Breton;
- Monsieur le conseiller Jean-François Daoust;
- Madame la conseillère Diane Soucy;
- Monsieur le conseiller Dany Brosseau;
- Madame la conseillère Louise Brais;
- Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin; et
- Madame la conseillère Annie Payant.

6 SERVICE DES LOISIRS

21-11-0290

6.1 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI - DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE SANS FRAIS - ATELIERS : MES FINANCES, MES CHOIX

ATTENDU la demande de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon/PS. Jeunesse pour une commandite sous forme gratuite de location d'une salle pour la tenue d'ateliers dans le cadre du programme Mes finances, mes choix, au cours de l'année 2022;

ATTENDU Mes finances, mes choix est un programme d'éducation financière de la Caisse Desjardins pour lequel l'organisme a été accrédité;

ATTENDU que ces ateliers sont offerts gratuitement à une clientèle âgée de 16 ans et plus voulant en apprendre davantage sur des sujets tels que : le budget, le logement, le marché du travail, le crédit et l'épargne;

ATTENDU qu'il est intéressant de rendre ces ateliers accessibles à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'accepter la demande de commandite de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon/PS. Jeunesse sous forme de gratuité de location d'une salle pour la tenue, sur une base hebdomadaire, d'un maximum de dix-sept (17) ateliers d'environ trois (3) heures chacun, au cours de l'année 2022, et ce, dans le cadre du programme Mes finances, mes choix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0291

6.2 CHEVALIERS DE COLOMB - TRAVAUX DANS LES LIEUX LOUÉS - AUTORISATION

ATTENDU que l'organisme Chevaliers de Colomb loue un local dans le centre communautaire situé au 25, rue Saint-Sauveur, appartenant à la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que l'organisme désire changer, à ses frais, le revêtement de plancher de leur local par un couvre-plancher en vinyle du même type que celui se trouvant dans les salles Vénus et Neptune du centre communautaire, mais de couleur gris pâle;

ATTENDU qu'aux termes du bail, l'organisme doit obtenir l'autorisation de la Ville avant d'effectuer des réparations, des changements, des modifications ou des améliorations dans les lieux loués;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser les Chevaliers de Colomb à procéder au remplacement du revêtement de plancher de leur local situé dans le centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0292

6.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V647-2021-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'UTILISATION DES SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI NUMÉRO V647-2016-00 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 en référence au règlement numéro V647-2021-04 amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements;

ATTENDU que depuis le dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au paragraphe de la Politique intitulé *Salles réservées aux organismes* afin de préciser que les salles réservées sont gratuites pour les organismes reconnus qui n'ont pas de bail en lien avec un local au centre communautaire et que les salles réservées aux organismes doivent être utilisées pour des activités de groupe et non pour des rencontres privées ou semi-privées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution; et

que le règlement numéro V647-2021-04, intitulé : Règlement amendant le règlement établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi numéro V647-2016-00 et ses amendements, soit adopté avec les modifications mentionnées au 2^e attendu du préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

21-11-0293

7.1 CALENDRIER 2022 - APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi distribue depuis 2015 un calendrier municipal à ses citoyens;

ATTENDU qu'il s'agit d'un outil de communication et de sensibilisation apprécié par la population;

ATTENDU la recommandation de madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'approuver les évènements inscrits sur le calendrier municipal 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

21-11-0294

11.1 PROCUREURS DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE ET REPRÉSENTANTS POUR LE DPCP - ANNÉES 2022 ET 2023 - AUTORISATION DE MANDAT

ATTENDU que le contrat liant la Cour municipale commune de Saint-Rémi avec son procureur en poursuite, le cabinet d'avocats Therrien Lavoie, se terminera le 15 décembre 2021;

ATTENDU qu'aux fins d'assurer les services d'un procureur pour les années 2022 et 2023 (15 décembre 2021 au 15 décembre 2023), le greffe de la Cour municipale a procédé par lettre d'invitation en vue d'obtenir des services professionnels de procureurs de la poursuite à la Cour municipale;

ATTENDU les cinq offres reçues pour des services professionnels de procureur de la poursuite à la Cour municipale, soit les offres de DHC Avocats, Rancourt Legault Joncas, de Therrien Lavoie, Me Stéphanie Labelle et Me Isabelle Leclerc;

ATTENDU le retrait de l'offre de Therrien Lavoie;

ATTENDU les avantages de l'offre présentée par le cabinet DHC Avocats;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

de mandater, pour les années 2022 et 2023, le cabinet DHC Avocats à titre de procureurs de la Cour municipale et de représentants pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au tarif de 600 \$, taxes en sus, par séance; plus un taux horaire de 200 \$ plus taxes et déboursés pour les dossiers en appel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-0295

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse rappelle que l'écocentre fermera pour l'hiver à partir du 28 novembre prochain à 16 h;

Elle mentionne qu'il y aura, le 1^{er} décembre à 19 h, une conférence virtuelle organisée par la bibliothèque municipale intitulée *L'automassage*, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton invite les enfants et les parents à venir rencontrer le père Noël, le 4 décembre prochain, dans notre ruelle de Noël. Elle précise que l'inscription est obligatoire et qu'il suffit d'appeler au 450 454-3993, poste 5345 afin de s'inscrire;

Elle mentionne que la nouvelle Heure du conte à la bibliothèque aura lieu le 11 décembre de 10 h 15 à 11 h, tout en précisant que les inscriptions à la bibliothèque sont obligatoires;

Elle invite les citoyens à être généreux lors de la guignolée 2021 qui aura lieu le 11 décembre de 9 h à 12 h;

Madame la mairesse informe les citoyens du retour du concours de décoration de Noël et mentionne qu'il y aura sept (7) prix à gagner. Elle précise que pour davantage d'information, il suffit de se rendre sur le site Internet de la Ville;

Également, elle mentionne que, tout comme l'année passée, le stationnement hivernal est interdit seulement lors des opérations de déneigement. Elle souligne qu'il est possible de s'informer quotidiennement via le site Internet de la Ville ou à la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112 afin de savoir si le stationnement est permis ou interdit ;

En terminant, madame la mairesse informe les citoyens que les travaux sur les rues de la Pommeraie et Dubois vont bon train et seront terminés avant le début de l'hiver. De plus, elle mentionne que d'autres travaux dans le cadre de la solution globale du réseau d'aqueduc reprendront au printemps prochain.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public ainsi qu'aux questions qui ont été reçues par courriel.

21-11-0296

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 24 novembre 2021.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 24 novembre 2021.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**